

Cabinet du Maire
05 62 13 52 59
cabinet@plaisancedutouch.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Louis ESCOULA, maire de Plaisance du Touch, atteste, par la présente, que le Conseil Municipal de Plaisance du Touch, n'a jamais été saisi - ni n'a adopté - de délibération entérinant le déclassement des compteurs d'électricité existants ou autorisant leur élimination.

Fait à Plaisance du Touch, le 2 octobre 2018, pour servir et valoir ce que de droit.

Louis ESCOULA
Maire de Plaisance du Touch
Président de la communauté de communes
de la Savèze du Touch

